INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue au Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 12 mai 2014 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Sylvain Junior Larocque
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Jérémie Gagnon
Monsieur Neil Brien
Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2014/05-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Audrey Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2014/05-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» restera ouvert.

2014/05-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 avril 2014 soit accepté.

2014/05-04 LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil.

2014/05-05 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2014 (revenus : 551 793 $, charges : 578 722 $, conciliation à des fins fiscales : -26 929 $, déficit : 55 053$) soit accepté.

2014/05-06 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 30 avril 2014 au montant de 107 489.39 $ soient acceptés et payés.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2014/05-07 RAPPORT MENSUEL DU CHEF DE CASERNE

Cet item est reporté à la prochaine séance régulière.

2014/05-08 RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois d'avril 2014 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2014/05-09 PROCÈS-VERBAUX - COMITÉS

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

Association du Camping/Marina Outardes II 2014/03/13

2014/05-10 ADHÉSION U.R.L.S. CÔTE-NORD

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 289.60 $ soit alloué comme adhésion 2014-2015 à l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord.

2014/05-11 DEMANDE DE PAIEMENT #2 – RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de paiement #2, portant le numéro 207 et datée du 25 avril 2014, de Julie Simard, urbaniste MGP, MBA, au montant de 7 381.40 $ soit acceptée et payée.

2014/05-12 PRODUCTION D'UNE CARTOGRAPHIE NUMÉRISÉE DU PÉRIMÈTRE URBAIN SUR LA ROUTE 138

Considérant la révision du plan et des règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC Manicouagan;

Considérant que la municipalité ne possède pas de cartographie numérisée du périmètre urbain sur la route 138 et qu'il serait très utile de se doter de cet outil pour faciliter les opérations liées à l'urbanisme;

Considérant l'offre de services reçue relativement à ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de Julie Simard, urbaniste MGP, MBA, au montant de 3 400 $ (plus les taxes applicables) soit acceptée.

2014/05-13 DEMANDE DE SOUMISSIONS – SABLE D'HIVER

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à des demandes de soumissions pour l'achat de 1 700 tonnes de sable d'hiver (sable tamisé) et ce, par invitation auprès d'entrepreneurs de la région.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2014/05-14 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – CROIX BLEUE

Considérant que le contrat d'assurances collectives détenu auprès de la compagnie «*La croix Bleue*» est venu à échéance le 1er mai 2014;

Considérant qu'après vérification auprès de notre courtier, il serait avantageux de conserver le contrat actuel;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer le renouvellement de la police 97449 auprès de la compagnie *La Croix Bleue*.

2014/05-15 PROLONGATION D'EMPLOI – JASON GAGNON

Considérant que l'entente de travail de monsieur Jason Gagnon vient à échéance en août prochain;

Considérant le retour incertain de monsieur Pierre Gagné et considérant qu'aucune date de retour n'est confirmée;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente de travail intervenue avec monsieur Jason Gagnon soit prolongée jusqu'au mois d'août 2015.

2014/05-16 EMBAUCHE DE PERSONNEL

a) Bande estivale

Attendu que des entrevues seront réalisées pour les postes d'animateurs de la bande estivale par le comité de sélection;

Considérant que la municipalité a également consenti à un projet d'accompagnement d'un jeune dans le cadre de la bande estivale;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Audrey Morin, à procéder à l'embauche du personnel de la bande estivale pour l'été 2014 selon les recommandations du comité de sélection.

b) Entretien des terrains

Considérant qu'il est nécessaire d'engager du personnel comme surveillant et aide à l'entretien des terrains;

Considérant que le conseil municipal désire permettre à des jeunes d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail;

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Audrey Morin, à faire l'embauche de deux (2) étudiants au poste de surveillant et aide à l'entretien des terrains pour une durée approximative de huit (8) semaines à raison d'environ vingt (20) heures par semaine.

2014/05-17 MANDAT AVOCAT – RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC L'ASSOCIATION DU CAMPING/MARINA OUTARDES 2

Considérant que le bail avec l'Association du camping/marina Outardes 2 n'a pas été modifié depuis 2011;

Considérant que le conseil municipal désire apporter des modifications à ce bail avant le prochain renouvèlement;

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un mandat soit donné à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C. pour la confection d'un nouveau bail.

2014/05-18 MANDAT AVOCAT – POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la municipalité a reçu des demandes concernant l'entretien de certaines voies privées sur son territoire;

Considérant que le conseil municipal désire se doter d'une politique administrative concernant la prise en charges des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un mandat soit donné à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C.pour la confection de cette politique.

2014/05-19 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION POUR LA SALLE 122

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Ragueneau désire louer, sur demande, le local #122 du Centre communautaire Édouard-Jean;

Attendu que l'article 6 (3) du Code municipal du Québec stipule que toute municipalité, sous son nom, a succession perpétuelle et peut louer ses biens;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Ragueneau loue ses locaux du Centre communautaire Édouard-Jean aux conditions suivantes :

1. Le montant de location de la salle #122 sera de :

    1.1 200 $ plus taxes pour une location entre 8 h et 2 h 30 pour tout particulier ou entreprise privée.

    1.2 35 $ taxes incluses pour une location entre 7 h et 2 h 30 pour tout organisme sans but lucratif (si un ménage complet est effectué par l'organisme).

    1.3 60 $ taxes incluses pour une location entre 7 h et 2 h 30 pour tout organisme sans but lucratif (si un ménage partiel est effectué par l'organisme).

2. Le montant de location de la cuisine sera de :

    2.1 100 $ plus taxes pour tout particulier.

    2.2 35 $ taxes incluses pour tout organisme sans but lucratif (le ménage est effectué par l'organisme).

3. Les décorations de la salle

    3.1 Un montant additionnel de 35 $ plus taxes sera facturé au locataire (particulier ou organisme) qui désire effectuer la décoration de la salle le soir précédent la date prévue d'utilisation (si local disponible).

4. En plus de l'article 1 et 2 (si applicable) de la présente résolution, le conseil municipal impose un montant additionnel de 25 $ pour la tenue de bingos.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5. Déjeuners ou activité spéciale

5.1 Nonobstant les articles 1 et 2 de la présente résolution, le conseil municipal loue au montant de 35 $ taxes incluses la salle #122 ainsi que la cuisine et ce, à tout organisme sans but lucratif, pour la tenue de déjeuners (si un ménage complet est effectué par l'organisme).

5.2 Nonobstant les articles 1 et 2 de la présente résolution, le conseil municipal loue au montant de 60 $ taxes incluses la salle #122 ainsi que la cuisine et ce, à tout organisme sans but lucratif, pour la tenue de déjeuners (si un ménage partiel est effectué par l'organisme).

5.3 Nonobstant les articles 1 et 2 de la présente résolution, pour toute activité spéciale, le conseil pourra, s'il le juge opportun, louer la salle #122 au coût de 35 $ taxes incluses.

6. Malgré les articles précédents, le conseil municipal peut, sur demande écrite reçue au moins deux (2) semaines à l'avance, allouer gratuitement la salle #122 aux organismes sans but lucratif pour la réalisation de réunions, d'assemblées ou d'activités pour les jeunes (moins de 18 ans). L'organisme devra effectuer le ramassage des chaises et des tables et faire le ménage complet du local loué. La municipalité se réserve le droit de charger un montant de 200 $ si le ménage n'est pas effectué adéquatement.

7. Tout bris à la bâtisse ou au mobilier tels que chaise, table, mur, plancher ou autres sera chargé au locataire.

8. Toute décoration devra être installée sur des crochets prévus à cette fin.

9. Aucune marchandise ne doit être laissée après la location. La municipalité ne sera aucunement tenue responsable du matériel ou de l'équipement laissé volontairement ou involontairement dans les locaux par le locataire.

10. La municipalité se réserve le droit d'exiger la présence de gardiens de l'ordre lorsqu'elle le jugera nécessaire. Un montant additionnel de 50 $ sera ajouté sur la location du local dans un tel cas.

11. Le locataire devra posséder une assurance responsabilité civile.

12. Le local ne pourra être loué plus d'un (1) an à l'avance.

13. Le montant de location peut être sujet à remboursement conditionnellement à un préavis écrit donné au directeur général et secrétaire-trésorier par le locataire au moins trois (3) mois avant la date prévue d'utilisation, lequel avis sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Cette résolution abroge la résolution # 98/03-18

2014/05-20

<u>CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE SECRÉTAIRE COMPTABLE</u>

Considérant que suite à la réaffectation du personnel prévu pour la période du congé de maternité de la directrice générale et secrétaire-trésorière, il devient nécessaire de créer un nouveau poste temporaire de secrétaire comptable;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'ouvrir un poste de secrétaire comptable pour la période du 30 juin 2014 au 4 septembre 2015.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est également résolu que le comité de sélection soit formé de :

Madame Audrey Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Marie-France Imbeault, secrétaire-trésorière adjointe
Monsieur Joseph Imbeault, maire
Monsieur Neil Brien, conseiller district 5

2014/05-21 FORMATION CONCERNANT L'EAU POTABLE – COMPAGNONNAGE

Considérant que monsieur André Gagnon, inspecteur en bâtiment et municipal, a suivi en 2009 le programme de qualification des opérateurs en eau potable (réseau de distribution d'eau potable);

Considérant que pour obtenir sa carte de compétence Monsieur Gagnon doit effectuer les heures d'apprentissage prévues par le programme, sous la supervision d'un compagnon;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le compagnonnage de l'inspecteur en bâtiment et municipal, par monsieur Mario Voyer, pour un montant maximal de 820 $ par jour de formation et ce réparti entre les participants. La durée de la formation est de 5 jours.

2014/05-22 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 8794

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les pompiers de la municipalité à faire la surveillance du feu de joie lors de la Fête Nationale le 23 juin prochain.

Il est également résolu que la salle #122 et la cuisine soient allouées gratuitement pour la tenue de cet évènement.

2014/05-23 AFFAIRES NOUVELLES

a) Compétition Western

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 250 $ soit alloué en don pour la tenue de la 13e édition de la compétition western qui aura lieu les 14 et 15 juin 2014 au Ranch M.A.G. Plein-Air à Ragueneau.

2014/05-24 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item «Affaires nouvelles» soit fermé.

2014/05-25 PÉRIODE DE QUESTIONS

NOTE : LE CONSEILLER MONSIEUR SYLVAIN JUNIOR LAROCQUE QUITTE LA SÉANCE À 19 H 58.

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2014/05-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 17.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Joseph Imbeault, maire

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)